



CHSCT-A · vendredi 30 octobre 2020

Compte-rendu de la FSU



Monsieur le Recteur :

La fin de période scolaire a été marquée par l'assassinat de Samuel Paty qui a été un choc immense pour tout le monde. L'émotion est toujours vive.

Double contexte particulier de la reprise du 2 novembre :

- Contexte de sécurité avec renforcement du plan vigipirate et notamment avec ce qu'il s'est passé à Nice jeudi 29 octobre.
- Contexte sanitaire avec le reconfinement qui a été annoncé par le Président de la République et reprécisé hier par le 1^{er} ministre.

En ce qui concerne les écoles :

- Décision d'ouverture des écoles et des établissements
- Volonté de ne pas priver durablement les élèves de l'école
- Reconnaissance du travail accompli sur le protocole sanitaire et l'accueil des élèves
- Circonstances pas simples et occasion de remercier les personnels
- Protocole sanitaire renforcé depuis hier

Observations de la FSU :

1) La FSU s'étonne que le Ministre communique aussi bien avec les médias et aussi peu avec ses agent·es. La délégation enverra les questions restées sans réponse à France 2, BFM ou Cnews. Si encore cette situation était nouvelle. Mais non, elle dure maintenant depuis l'annonce du confinement en mars 2020.

Évidemment la situation est compliquée. La conjonction de l'assassinat de Samuel Paty avec l'aggravation de la crise sanitaire constitue un moment unique que nous vivons dans nos écoles, dans nos établissements et dans nos services.

Nos dirigeant·es portent une lourde de part de responsabilité dans la situation actuelle, tant au niveau sanitaire que social. Ce gouvernement a su débloquer des milliards, des dizaines de milliards et probablement des centaines pour sauver le système mais rien pour ses écoles. La FSU a demandé au Recteur d'ouvrir largement la liste

complémentaire pour faire face à la crise sanitaire que nous traversons pour recruter des personnels, alléger les tâches des directeur-trices, enrichir le vivier de remplaçant-es ou réduire les effectifs des classes. Résultat : rien.

Dans l'état actuel des choses, la FSU a indiqué qu'il n'était pas raisonnable de maintenir une rentrée telle qu'elle est présentée aujourd'hui. Du temps doit être donné aux équipes ce lundi 2 novembre qui doit être une journée banalisée afin de s'organiser par rapport aux nouvelles consignes.

2) A propos de l'hommage à Samuel Paty, dans certaines académies des recteur-trices ont proposé des lettres aux parents pour expliquer que la rentrée serait décalée à 10h00. Lors de la conférence du premier ministre hier soir : rien. Une minute de silence et c'est tout ? A priori c'est ce qu'il va ressortir du cadrage qui doit être envoyé ce soir.

Réponse du Recteur : Le souhait est d'avoir un hommage collectif. C'est ce qu'ont exprimé les organisations syndicales au ministre. L'organisation est prévue en trois temps. 1) pour les personnels ; 2) en classe avec les élèves ; 3) temps collectif. Il ne s'agit pas d'empiéter sur la liberté pédagogique des professeurs. Il y a des propositions pour aider et accompagner. En ce moment, il y a un conseil de défense pour évoquer les enjeux de sécurité et de la rentrée de lundi matin. On aurait souhaité avoir quelque chose de précisé plus tôt mais l'attentat de Nice change la donne. A ce stade les choses ne sont pas encore précisées. La sécurité des élèves et des personnels passe avant tout. Cela sera sûrement différent de ce qui avait été imaginé.

FSU : On n'a toujours pas l'information de notre ministre. Quand cette communication pourra-t-elle être faite ?

Réponse du Recteur : L'attentat de Nice conduit à regarder la matinée de lundi différemment. L'information viendra du ministre suite au conseil de défense. Il y a eu une réunion avec les chef-fes d'établissement ce matin où cela a été rappelé.

NB : A la fin de la réunion (17h30), nous avons l'information que :

- **La rentrée des élèves aura lieu, lundi 2 novembre, aux horaires habituels**
- **La minute de silence à 11h00 n'est pas obligatoire.**
- **Il n'y aura pas d'hommage collectif mais si la minute de silence (ou le temps calme) est mise en place, elle le sera dans la classe.**

FSU : Une fois de plus nous sommes victimes des ordres et contre-ordres, discrédité-es en tant qu'acteur-trices de terrain au contact direct des usager-es. Et l'hommage à notre collègue réduit à sa plus simple expression, les considérations sécuritaires prenant le pas sur tout le reste.

3) L'allègement des tâches des directeur-trices n'est pas pour demain...

Les directeurs et directrices ainsi que les équipes se remettent à peine du confinement, du déconfinement et de la rentrée qu'ils-elles ont vécu.

La FSU alerte sur la situation de nos collègues au bord du burn-out, de la crise de nerfs et de l'explosion. Comment celles et ceux en charge de classe (la quasi-totalité des collègues du département de l'Oise par exemple), vont pouvoir sereinement envisager de prendre leur classe de CP, de CE1, de CE2, de CM1 ou de CM2, lundi matin dans cette situation ? Dans cette tension ? Avec ce manque de temps et d'échanges ? La charge mentale bien souvent dévolue aux femmes au sein du foyer s'applique aussi à nos collègues directeurs et directrices.

Entre la classe, l'administratif, le pédagogique, la relation aux parents, à la mairie, aux collègues, au périscolaire voire à l'IEN : la liste de ce qu'ils-elles doivent réaliser ne s'arrête jamais et ne cesse de s'allonger.

Les directeur et directrices vont devoir entre vendredi soir et lundi préparer un nouveau protocole, un hommage, la tenue des conseils d'école...

Cela fait un an que Christine Renon est décédée et que s'est-il passé depuis ? Rien.

Pire, la situation s'est même dégradée par votre action dans le département avec l'évolution des missions des remplaçant-es : la gestion des décharges des petites écoles n'est plus faite au niveau départemental et cela entraîne de grosses distorsions : plus de planning de communiqué aux directeur-trices, voire même plus du tout de décharge.

L'attestation des parents pour justifier de leur déplacement pour amener son enfant à l'école serait à faire tamponner par l'école ou l'établissement.

Plusieurs questions sont posées par la FSU :

- Nous confirmez-vous que les directeur-trices [qui ne sont d'ailleurs pas des chef-fes d'établissement] vont pouvoir photocopier une feuille vierge avec tampon et signature et la remettre aux parents qui en auraient besoin ? Si oui, sur quel budget ? Cette nouvelle charge n'a pas lieu d'être.
- Réponse de l'IA de l'Oise présente au CHSCT-A: les parents n'auront pas d'attestation signée lundi matin. Ils sont en capacité de se la procurer et ils la fourniront à l'école. Il n'y aura pas de difficulté pour les parents. Les parents fourniront l'attestation. À charge de l'école ou du collègue de la signer. Il y aura une forme de souplesse lundi matin.
- Comment les écoles vont-elles pouvoir communiquer ces attestations avant lundi matin ? Il faudra nécessairement de la souplesse de la part des forces de l'ordre en cas de contrôle. Nous le confirmez-vous ?
- IA-DASEN : Il y aura une forme de souplesse lundi matin.
- Les attestations de déplacement des personnels doivent être signées par l'employeur. Qui signe ? Quand ?

- Réponse de l'IA : Une consigne sera donnée pour que les attestations soient envoyées aux personnels dès lundi. Si souci avec les personnels qui se feraient arrêter, il y aura intervention de la DASEN auprès de la préfecture. Il y aura une tolérance lundi matin. Les choses se réguleront dans la semaine. Pour le second degré ProNote génère ces attestations.

4) Évolution du protocole sanitaire (publié jeudi soir après 22h30)

- Quand et comment les équipes vont-elles pouvoir réfléchir à sa mise en application ? Nécessairement pas avant lundi, quand les élèves arriveront en classe.
- Réponse de l'IA-60 : Les équipes devront mettre en œuvre ce protocole le plus tôt possible et ont jusqu'au 9 novembre pour se concerter et mettre en œuvre le protocole.
- Réponse du Recteur : les évolutions portent principalement la question de la limitation du brassage. Le nettoyage et l'aération passent par la discussion et le dialogue avec les collectivités.
- Comment le nouveau protocole doit-il être validé :
 - Dans les écoles, en mai, du temps avait été donné aux équipes : aujourd'hui rien. Qui doit valider le nouveau protocole ? Quand ?
 - Dans les établissements, les commissions d'hygiène et de sécurité doivent-elles le valider comme c'était le cas en mai dernier ?
- Recteur : pas de réponse
- Les collectivités concernées ont-elles été informées de ces évolutions sur l'aération, le nettoyage, les locaux ? Nous imaginons que comme un tel protocole est prévu depuis juillet, l'ensemble des collectivités a été sensibilisée à l'intérêt de recruter du personnel supplémentaire pour s'acquitter de ces nouvelles tâches ou bien a installé de nouveaux points d'eau pour se laver convenablement les mains ?
- Recteur : Le contact avec les collectivités est fréquent ; les DASEN ont eu des discussions avec les collectivités territoriales et les représentant·es des maires. Dans le 02 : il y a eu des créations d'emplois qui viennent abonder les emplois d'ATTE. C'est une bonne nouvelle pour les établissements et notamment pour l'organisation du temps de cantine.
- Les réunions de conseil de maître, de conseil de cycle, de conseil d'école, de conseil d'administration peuvent-elles se tenir en présentiel ou en visio ?
- Recteur :

- Une réflexion a été faite sur les CA mais elle est valable sur l'ensemble des instances. Elles peuvent être organisées en présentiel mais doivent pouvoir offrir une possibilité de connexion pour des personnels qui ne peuvent être présent·es. Importance du respect du protocole renforcé.
- Réunions dans un cadre professionnel : cela peut intervenir dans le cadre de l'école ; si possibilité de modes hybrides, ne pas se l'interdire.
- Les formations ou autres réunions professionnelles (ESS, équipes éducatives) vont-elles pouvoir se tenir ?
- Recteur : Dans le premier degré, pour l'Oise, les formations de la semaine prochaine sont annulées.
- Recteur : La présence de gel hydroalcoolique est nécessaire et c'est bien aux collectivités de le fournir.
- L'intervention des personnels extérieurs est-elle toujours possible ?
- Recteur : pas d'opposition de principe, à la double réserve du respect des règles sanitaires et des enjeux de sécurité.
- Recteur : 349 services civiques dans l'Académie d'Amiens. 80% 1^{er} degré et 20% 2nd degré. Annonce d'une dotation de 116 services civiques en plus pour notre académie pour le 2nd degré.
- Pour les services académiques : quel plan de continuité ?
- Réponse du Recteur : il y a encore des agent·es qui doivent être équipé·es mais le principe est le télétravail.
- Pour les DSDEN : 02 = ajustement du plan de continuité avec communication auprès de l'ensemble des personnels ; 60 = reprise le 2/11 avec une organisation pour la semaine à venir et finalisation du plan de continuité.
- Le présentiel pour les stagiaires est-il maintenu à l'INSPE ?
- Recteur : la formation aura lieu en distanciel mais les regroupements de stagiaires dans des écoles notamment des écoles d'application est annulé.
- Comment les rendez-vous de carrière vont-ils pouvoir se tenir dans ces conditions et dans ce contexte ?
- SG : en attente de précisions sur cette question.
- FSU : La limitation des brassages est impossible car beaucoup plus de collègues ne seront pas remplacés.

- IA-DASEN : IL n'y a pas de sujet. Dans le 1^{er} degré, nous savons organiser le service quand les classes ne sont pas remplacées. Il y aura un important travail de traçage à mener au niveau du brassage des élèves e des groupes constitués si les classes sont mélangées.
- Pouvons-nous avoir l'assurance que les délégué-es syndicaux puissent continuer de pouvoir se rendre sur les établissements scolaires ?
- Recteur : il n'y a pas de raisons de le limiter, sous réserve du respect des consignes sanitaires et de sécurité.
- Qu'en est-il de l'organisation des voyages ou des séjours scolaires ?
- Recteur : le principe est de ne pas se lancer dans des voyages scolaires sauf quand ces derniers avaient été organisés pour le printemps dernier et avec un report en 2020-2021. Compte tenu de la situation sanitaire, tout ce qui est voyage et sorties scolaires doit être écarté.
- FSU : La limitation du brassage doit être pleinement opérationnelle au plus tard le 9 novembre (cf. protocole), pourquoi ne pas appliquer cette règle à l'ensemble des nouveautés pour laisser du temps aux équipes d'appréhender ce nouveau protocole ? Limiter le brassage : très bien mais comment faire quand les enseignant-es ne seront pas remplacé-es ?

Du côté des établissements :

- Faut-il vraiment attribuer une salle par classe ? Oui. Dans ce cas il faut le faire. Si tel n'est pas le cas, il y aura un brassage important car les établissements ne sont pas en capacité de nettoyer les tables (ni par les profs ni les agent-es) ; pourquoi y a-t-il des résistances ?
- Pas une question de surveillance.
- Pas une question de salle d'expérience. Il y a assez de salles pour le faire mais cela veut dire modifier les pratiques des enseignant-es de fait.
- IA-DASEN : Il n'y a pas de sujet. Dans le 1^{er} degré, nous savons organiser le service quand les classes ne sont pas remplacées. Il y aura un important travail de traçage à mener au niveau du brassage des élèves e des groupes constitués si les classes sont mélangées.
- FSU : Avec la mise en œuvre de la réforme du lycée, il n'y a pas de groupe classe mais des groupes qui peuvent aller jusqu'à 100 élèves.
- Recteur : limiter la circulation des élèves c'est important. Collège : effectifs sont moins conséquents qu'au lycée. Il y a des groupes en langue ou en EPS. Enseignements sont obligatoires donc pas de dérogation possible. Il faut établir des groupes fixes. Pas de résistance sur ce point. Il est recommandé d'attribuer une classe fixe. La configuration des lieux varie fortement d'un établissement à

l'autre. Exemple de l'Oise de deux collèges qui a mis en place un fonctionnement une salle/une classe et qui vont partager cette disposition avec des équipes.

- **Recteur : Pour le fonctionnement des élèves d'ULIS : ils-elles sont inclus-es dans une classe.**
- **FSU : Sur l'annonce du port du masque pour les élèves de 6 ans :**

La FSU a toujours revendiqué un haut niveau de protection de ses agent·es et de ses usager·es en l'occurrence majoritairement les élèves. Nous poursuivons ces demandes et encore plus aujourd'hui. Toutes les mesures doivent être prises en ce sens. Il n'y a pas de débat.

Lundi 2 novembre il sera demandé à nos élèves de porter un masque dès l'âge de 6 ans. Pourquoi ? Pas parce que la situation sanitaire se dégrade ! Non car cette dégradation était largement prévisible car « nous étions prêt·es » à toute éventualité selon les propos même de notre ministre ! Vous demandez à des enfants de porter des masques parce que les effectifs sont trop chargés ! Qu'aucun recrutement conséquent n'a été mis en place. Ce n'est pas la faute de l'épidémie mais du manque de moyens dans l'éducation.

Maintenant beaucoup de questions se posent sur le port du masque pour les élèves dès l'école élémentaire et notamment la difficulté pour les personnels enseignant·es vont devoir à la fois faire la classe (parfois 30 élèves par classe) et gérer les masques des élèves ?

- **Docteur Burger : Ce n'est pas 4 heures chronomètre montre en main pour le port du masque. Il est possible d'envisager un changement de masque collectif.**

Évidemment, nous sommes de personnels d'éducation et nous croyons en l'éducabilité et en l'Éducation. Les enseignant·es en tant que professionnels vont trouver les mots pour expliquer à leurs jeunes élèves pourquoi il est nécessaire de porter le masque et comment (même si personne n'a été formé pour cela).

Le port du masque aurait dû être l'acte ultime et en dernier recours. Sauf qu'aujourd'hui il est mis tout de suite en avant par le ministère parce que rien d'autre n'a été mis en place. Il est certes rassurant pour certains de nos collègues qui ne se sentent légitimement pas protégés par leur employeur. Mais interroge fortement nos collègues sur l'impact qu'il aura sur nos enfants, sur nos élèves : impact psycho social et impact en matière de santé.

Ces questions se posaient déjà pour les collégien·nes et lycéen·nes mais peut-être encore plus avec de plus jeunes élèves qui sont des enfants car leur morphologie est différente.

- **Docteur Burger : La société française de pédiatrie indiquait que le port du masque pour les enfants n'étaient pas nécessaires mais nous sommes face à une**

augmentation de l'épidémie. L'objectif est de limiter les transmissions et rassurer les familles. Cela fera partie de l'éducation à apporter. Personnels de santé seront aux côtés des enseignant·es.

- Les masques ne doivent pas non plus être portés pendant les activités sportives.
- Les masques ne sont pas préconisés en cour de récréation quand il y a des jeux « sportifs ».
- EPS : limiter les sports de contacts ou les sports collectifs où il y a du contact entre les élèves.
- FSU : cette information doit être donnée à l'ensemble des écoles.

Masques DIM

Secrétaire Générale du Rectorat : Le Ministère a sollicité les autorités de santé et l'ANSES a rendu un avis ; masques ne sont pas dangereux dans de bonnes conditions d'utilisation. Mais vaut mieux ne pas s'en servir par précaution. MEN avait décidé de réserver l'usage de ces masques et avons pu commander pendant ces congés un réassort complet de ces masques. Masques en tissus de la marque Corelle pour remplacer tous les masques DIM. Chaque département a mis en place l'acheminement des masques dans écoles et établissements.

FSU :

Cela fait maintenant plus de deux semaines que la toxicité d'une partie des masques fournis aux agent·es de l'éducation nationale comme de beaucoup d'autres ministère est interrogée.

Des IEN de l'Oise ainsi que la DSDEN de l'Oise pour ces agent·es ont même demandé aux personnels de mettre de côté ces masques quand des circonscriptions remettent d'autres masques à leurs agent·es.

- Pourquoi n'y a-t-il pas la même information et les mêmes demandes pour tous les personnels ? C'est incompréhensible
- Recommandez-vous de porter ces masques ? Les portez-vous encore ?
- D'autres masques seront-ils livrés aux écoles et établissements ? Quand ? Comment ? Par qui ?
- Les personnels ne pourront pas porter les masques fournis lundi matin car ils doivent être lavés

Secrétaire Générale du Rectorat :

- L'administration a fait le choix de ne pas envoyer un message à l'ensemble des personnels pendant les congés scolaires.

- Les livraisons ont eu lieu pendant les vacances scolaires avec les moyens des départements. Masques seront livrés à partir de lundi.
- DSDEN de l'Oise : chaque IEN a été livré de masques en vue d'une distribution au mieux pour le 2 novembre. Pour les établissements du second degré les retraits se font cet après-midi.
- La FSU dénonce la demande qui est faite sur certaines circonscriptions à savoir aller chercher les masques en circonscription avant 8h30 lundi matin !
- DSDEN de l'Aisne : circonscriptions ont été dotées aussi.
- DSDEN de la Somme : idem.
- FSU : non les écoles n'ont pas été livrées. Les écoles ne seront pas dotées lundi matin. Possibilité d'aller chercher dans des points de collecte pour les établissements mais pas pour les écoles.
- La FSU demande d'une communication à l'ensemble des agent·es car aujourd'hui tout le monde n'est pas informé.

Personnels vulnérables : agent·es, AESH, enseignant·es concernées

- Secrétaire Générale du Rectorat : : Évolution règlementaire. Décret du 29 août suspendu par le conseil d'état. Aujourd'hui pas de nouveaux textes. Dans ce cas on revient à la situation de mai 2020. Ces personnes peuvent être en télétravail ou placées en ASA. En attente de la publication d'un nouveau texte.
- FSU : Que se passe-t-il lundi pour ces personnels ? Quelle est la marche à suivre ? Pour un ministère qui se veut protéger ses agent·es, nous sommes tombé·es bien bas.
- SG : Ces personnels sont déjà identifiés depuis mai ; il faut être pragmatique. Ces personnels le disent à leur supérieure hiérarchique et ne se rendent pas sur site lundi ;
- FSU : Quelles sont les modalités concrètes permettant le télétravail ou le placement en ASA ? Si des collègues sont volontaires pour le télétravail pourquoi n'est-il pas mis en place ?
- SG : télétravail possible pour les enseignant·es. Si le personnel vulnérable remplacé, sur quoi peut porter le télétravail ? Cela peut se faire sur des tâches qui peuvent se réaliser sans le face-à-face pédagogique.
- FSU : Les personnels ont-ils·elles à solliciter une ASA ? (Les textes disent bien que c'est à l'administration de placer le collègue en ASA).

- **Directeur des ressources humaines** : il faut faire preuve de souplesse. On demande un certificat d'isolement ou tout autre justificatif. Les services ne vont pas demander un certificat obligatoirement. Les personnels informent leur hiérarchie pour ASA si télétravail pas possible. Travail à distance s'applique dans la plupart des cas. Important = protection du personnel.
- **Docteur Podvin** : Les médecins de ville ne renvoient vers la médecine du travail que pour les personnels soignant·es des établissements de santé et médicaux sociaux.

Si vous êtes personnels vulnérable, la FSU vous propose le modèle de courrier suivant à envoyer à votre IEN (ou chef·fe d'établissement si vous exercez dans le second degré) :

Madame·Monsieur l'Inspectrice·eur,

Le juge des référés du Conseil d'État a prononcé la suspension des articles du décret du 29 août 2020 relatifs aux critères de vulnérabilité. Dès lors, les critères retenus par le précédent décret du 5 mai 2020 s'appliquent à nouveau.

En conséquence, je vous informe, que je vais reprendre mon travail à distance sauf à ce que vous me placiez en autorisation spéciale d'absence. Si cette proposition qui correspond aux textes légaux n'était pas retenue par l'administration, je vous demande de me dire par retour ce que vous attendez de moi.

Vous trouverez joint à ce message le certificat médical d'isolement pour faire valoir ce que de droit.

- **FSU** : Situation des personnels « ayant des facteurs de vulnérabilité » qui ont dû être placés en CMO en septembre-octobre ?
- **SG** : Ce n'est pas encore prévu par la réglementation. Le conseil d'état a suspendu mais pour le moment cela ne permet pas un traitement rétroactif. À voir avec le ministère.
- **FSU** : Qu'en est-il des conjoint·es de personnes vulnérables ?
- **DRH** : C'est aussi le principe de précaution. A voir avec le responsable de service et médecin de prévention pour un avis. Pour les personnels qui vivent avec des personnes vulnérables pas de disposition prévue : simplement des masques de type 2.
- Quelle est la rémunération d'un agent·e placé·e en ASA ? Perd-il·elle des indemnités ou des primes ? Lesquelles ?

- **SG : Le placement en ASA n'entraîne Aucune pertes de salaire. Maintien des HSA par exemple.**

FSU : Alerte sur le remplacement

- **La FSU dénonce les suppressions d'emplois de remplaçant·es enclenchées dans certains départements dans le cadre de la carte scolaire 2020. Notamment dans l'Oise où tous les postes de Zil ASH et d'autres postes de Zil ont été supprimés !**
- Comment vont se passer les déplacements et les autorisations pour se déplacer pour les Zil ?
 - **Aucune réponse.**
- Les déplacements des remplaçant·es (voire d'autres personnels itinérants) vont-ils être limités ?
 - **Aucune réponse.**
- Forte crainte que les tensions déjà existantes sur le remplacement s'aggravent :
 - De nouveaux personnels seront vulnérables : il faudra les remplacer.
 - Besoin d'aider et accompagner les directeur-trices par de la décharge (cf. circulaire nationale direction d'août 2020)
 - Enseignant·es ou AESH touché·es par le Covid
 - Des collègues qui vont continuer d'être malades ou leurs enfants et il faudra bien les remplacer

La réunion se termine à 18h00, vendredi 30 octobre 2020